



Cahier de revendications 2023-2024 – Carrosserie 149.02

Accord national pour une période de 2 ans

SECURITE

1. Sécurité de revenus

1.1 Pouvoir d'achat

- Attribution maximale de la prime de pouvoir d'achat
- Amélioration du système d'indexation
- Introduction d'un système d'augmentation barémique annuel
- Augmentation des salaires minimum
- Introduction de la prime d'équipe et de la prime de travail de nuit
- Introduction de la prime de séparation et de stand-by
- Implémentation d'une clause d'indexation dans les accords d'entreprise relatifs aux chèques repas
- Renouvellement de la déclaration sur les salaires jeunes

1.2 FSE

- Indexation et augmentation des indemnités complémentaires
- Extension des droits existants et introduction de nouveaux droits
- Transformation de toutes les dispositions à durée déterminée à durée indéterminée
- Versement automatique des indemnités complémentaires en cas de chômage temporaire

1.3 Prime de fin d'année

- Amélioration de l'assimilation
- Suppression de la condition d'ancienneté en cas de départ volontaire

1.4 Mobilité

- Amélioration de l'intervention pour les déplacements domicile-travail avec un vélo
- Amélioration de l'intervention dans les frais de transport privé
- Introduction d'un système de tiers payant

1.5 Classification de fonctions

- Accélération du mécanisme de révision de la grille de classification

2. Formation

- Droit individuel à la formation (cf. deal de travail), resp. 4 jours 2023 - 5 jours 2024 ;
- Droit opposable à la formation
- Prolongation des accords relatifs aux groupes à risques
- Plans de formation (cf. deal pour l'emploi)
- Les fonds continuent à jouer un rôle central et évoluent vers un fonds de carrière
- Clause d'écolage à durée indéterminée



QUALITE DE CARRIERE

1. Planification de carrières

1.1 Travail faisable

- Amélioration et clarification du congé de carrière
- Amélioration du congé d'ancienneté
- Journée sectorielle de commémoration payée (payée) : 8 mai
- Amélioration des congés impérieux payés
- Amélioration du petit chômage
- Focus sur les métiers pénibles

1.2 RCC

- Application maximale des CCT du CNT en matière de RCC et exemption de disponibilité

1.3 Crédit-temps et fin de carrières en douceur

- Application maximale des crédits-temps à temps plein ou à temps partiel avec motif
- Application maximale des régimes de fins de carrières et de fins de carrière en douceur ainsi que des mesures d'incitation
- Droit sectoriel au congé parental 1/10
- Utilisation du crédit-temps/congé thématique en heures
- Alternative sectorielle pour le crédit-temps sans motif

2. Bien-être au travail

- Cadre sectoriel pour les vêtements de travail

3. Participation et concertation

- Préciser la CCT relative au statut de la délégation syndicale
- Augmentation du nombre de jours de formation syndicale
- Extension des facilités pour le travail syndical
- Renforcement du contrôle de la sous-traitance

3. Divers

- Primes d'encouragements flamandes
- Adaptations techniques
- Cadre sectoriel pour la "transition juste", sous forme de :
 - L'élaboration d'un plan de transition sociale pour guider les entreprises et les travailleurs du secteur de la carrosserie à travers les grands défis économiques, technologiques et climatiques des prochaines décennies ;
 - Encadrement dans le cadre de l'évolution vers un fonds de carrière.